



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sectes

Question orale n° 610

Texte de la question

Dans le domaine de la lutte contre les dérives sectaires la multiplication des actions juridiques, le lobbying permanent visant à discréditer l'action de l'État en la matière, tant sur le plan national que sur la scène internationale et la mise en oeuvre de stratégies d'infiltration de la sphère économique ou des rouages de l'État rappellent que le moindre fléchissement des pouvoirs publics serait très rapidement exploité. Aussi M. Jean-Pierre Brard souhaite connaître l'orientation de M. le secrétaire d'État aux affaires étrangères en matière de lutte contre les dérives sectaires et plus particulièrement contre les agissements de mouvements tels que les Témoins de Jéhovah et l'Église de scientologie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 610

Rubrique : Ésotérisme

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 740

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 3 février 2004

Question retirée le : 3 février 2004 (Retrait à l'initiative de l'auteur)